tenue par Monsieur Rémy, magistrat-désigné

En présence de Madame Salladain, Greffière

14 heures 00

01) **DOSSIER N° 2501453** **RAPPORTEUR: Monsieur Dominique Rémy**

Titre de l'affaire Demande de condamner à titre provisoire in solidum la SARL HABITAT CREATION, la SARL DANIEL HAMON et la SAS HOLDING SOCOTEC à payer à la commune de Saint MArtin des Prés la somme de * € HT au titre des travaux de reprise, de * € au titre des études, de * € au titre de la sécurisation du site, de * € au titre de la perte des revenus locatifs, de * € au titre de l'emprunt bancaire

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAINT MARTIN DES PRÉS	SOCIETE D'AVOCATS GUILLOTIN LE BASTARD
Défendeur	SARL HABITAT CREATION	SOCIETE D'AVOCATS MARION LEROUX SIBILLOTTE ENGLISH
	SARL DANIEL HAMON	Maître METAIS-MOURIES Anne-Charlotte
	SAS HOLDING SOCOTEC (VENANTS AUX DROITS DE LA SA SOCOTEC FRANCE)	SOCIETE D'AVOCATS PARTHEMA 3
Intervenant	BRETAGNE INGÉNIERIE	

Arrêté le 13/05/2026

Le président du tribunal